



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 février 2021
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-deuxième session

1^{er}-3 et 5 mars 2021

Projet de rapport

Rapporteur : M. Osman **Sankoh** (Sierra Leone)

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. En application de la décision 2021/213 du Conseil économique et social, et compte tenu des conditions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui ont des répercussions sur les modalités de travail et les solutions technologiques et procédurales disponibles pendant la période de transition, la Commission de statistique n'a pas tenu de réunions formelles à sa cinquante-deuxième session. Elle a tenu quatre réunions informelles en ligne, avec interprétation simultanée à distance, du 1^{er} au 3 mars et le 5 mars 2021, conformément à la décision 2021/213 du Conseil.

2. La Commission a mené les travaux de sa cinquante-deuxième session par correspondance et au moyen de consultations et a examiné les propositions selon la procédure d'approbation tacite, conformément à la décision 2021/213 du Conseil.

B. Participation

3. Les représentantes et représentants des 24 États membres de la Commission ont assisté aux réunions informelles de la cinquante-deuxième session qui se sont tenues en ligne. Y ont également assisté des observatrices et observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, ainsi que des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies et des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations.

C. Élection du Bureau

4. La Commission a élu par acclamation le Bureau ci-après selon la procédure d'approbation tacite, conformément à la décision 2021/213 du Conseil.



Présidence :

Shigeru Kawasaki (Japon)

Vice-Présidence :

Gabriella Vukovich (Hongrie)

Julio Alfonso Santaella Castell (Mexique)

Anil Arora (Canada)

Rapporteur :

Osman Sankoh (Sierra Leone)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

5. La Commission a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote [E/CN.3/2021/1](#), selon la procédure d'approbation tacite prévue par la décision 2021/213 du Conseil, et qui se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises pour examen et décision :
 - a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - b) Coordination des programmes statistiques ;
 - c) Statistiques économiques ;
 - d) Comptabilité nationale ;
 - e) Statistiques des entreprises et du commerce ;
 - f) Comptabilité environnementale et économique ;
 - g) Statistiques des migrations ;
 - h) Développement des statistiques régionales ;
 - i) Gestion et modernisation des systèmes de statistique ;
 - j) Mégadonnées ;
 - k) Classifications statistiques internationales ;
 - l) Enquêtes auprès des ménages ;
 - m) Présentation et diffusion des données et métadonnées.
4. Questions soumises pour information :
 - a) Statistiques démographiques ;
 - b) Statistiques de la culture ;
 - c) Statistiques des changements climatiques ;
 - d) Statistiques relatives aux catastrophes ;
 - e) Programme de comparaison internationale ;
 - f) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et métadonnées ;
 - g) Renforcement des capacités statistiques ;

- h) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ;
- i) Cadres nationaux d'assurance de la qualité ;
- j) Intégration de l'information statistique et géospatiale ;
- k) Journée mondiale de la statistique.

- 5. Questions relatives au programme (Division de statistique).
- 6. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-troisième session de la Commission.
- 7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.

6. La Commission a également approuvé le programme de travail provisoire et le projet de calendrier de la session (E/CN.3/2021/L.1), selon la procédure d'approbation tacite prévue dans la décision 2021/213 du Conseil.

7. La Commission a également adopté une décision selon la procédure d'approbation tacite prévue dans la décision 2021/213 du Conseil, dans laquelle elle a invité les organisations intergouvernementales ci-après à participer en qualité d'observatrices à sa cinquante-deuxième session : l'Institut arabe de formation et de recherche en statistique ; l'Union du Maghreb arabe ; la Banque des règlements internationaux ; le Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est ; la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; la Commission économique eurasiennne ; l'Association européenne de libre-échange.

E. Documentation

8. Les documents dont la Commission était saisie à sa cinquante-deuxième session peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents>.
